



COMITE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Motion

Section n°34

Sciences du langage

Objet: Suppression qualification CNU

Les signataires sont scandalisés par le vote au Sénat d'un amendement visant à supprimer la qualification par le CNU aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités. Outrés par la faiblesse des arguments avancés, que la CP-CNU a déjà réfutés pendant les Assises de l'ESR(*), et par l'absence de débats, ils tiennent à affirmer leur attachement à cette procédure, unique étape nationale préalable au concours de recrutement sur des postes de la fonction publique d'Etat, garants des libertés académiques au sein du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les signataires appellent les parlementaires de la Commission Mixte Paritaire à supprimer cet amendement.

Motion Adoptée le : 26 juin 2013

(8 pour, 6 abstentions)

Signataire

Anne REBOUL

Présidente de la section 34

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'institut national des sciences humaines et sociales, CNRS.